

Réunion du 12 juillet 2017

P.V. n° 1

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. GUIGUEN – PERRIN – CHARBONNIER – GIRAUD – BOESSO – DEL MOLINO - SUAREZ.

Excusé : M. RENAUT.

Assiste : M. RABAT (Secrétaire Général).

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE DE FRANCE

Systeme de l'épreuve

578 engagés (y compris les F.C. Girondins de Bordeaux (L1) et les Chamois Niortais F.C. (L2) qui ne font pas partie des tours régionaux).

27/08/2017 - 1^{er} tour : 249 matches avec 498 clubs

03/09/2017 - 2^{ème} tour : 143 matches avec 249 vainqueurs du 1^{er} tour + **37** exempts F

10/09/2017 - 3^{ème} tour : 89 matches avec 143 vainqueurs du 2^{ème} tour + **35** exempts E

24/09/2017 - 4^{ème} tour : 47 matches avec 89 vainqueurs du 3^{ème} tour + **5** exempts D

08/10/2017 - 5^{ème} tour : 24 matches avec 47 vainqueurs du 4^{ème} tour + **1** exempt C

22/10/2017 - 6^{ème} tour : 12 matches avec 24 vainqueurs du 5^{ème} tour.

Exempt C (1) :

National 1 : Pau F.C.

Exempts D (5) :

National 2 : Stade Montois – Bergerac Périgord F.C. – F.C. Trélissac – Stade Bordelais A.S.P.T.T. - Limoges F.C.

Exempts E (35) :

National 3 (11) : Angoulême Charente F.C. – A.S. Cozes - F.C. Bressuire - F.C. Chauray – Poitiers F.C. – C.S. Feytiat - Les Genets d'Anglet Football – Aviron Bayonnais – U.S. Lège Cap Ferret – F.C.E. Mérignac Arlac – F.C. Libourne.

Régional 1 (24) : U.A. Cognac Football – Royan-Vaux A.F.C. - Tulle Football Corrèze – E.S. Guéretoise - A.S. Echiré St-Gelais - O.L. St-Liguair Niort – Thouars Foot 79 – S.O. Châtelleraut - U.S. Chauvigny – U.E.S. Montmorillon – C.A. Neuville – A.S. Aixe sur Vienne - J.A. Isle – F.C. Marmande 47 – Langon F.C. - U.S. Lormont – F.C. Bassin d'Arcachon – Elan Béarnais d'Orthez – Jeanne d'Arc de Biarritz – S.A.G. Cestas – E.S. Boulazac – La Brède F.C. – Aris Luzien – Jeunesse Villenavaise.

Exempts F (37) :

- **36 clubs de Régional 2 + 1 autre exempt : U.A. Niort St-Florent** (seul club régional, hors R1 et R2, à avoir participé au 7^{ème} tour de la Coupe de France en 2016/2017).

Calendrier du 1^{er} tour :

249 matches avec 498 clubs.

La Commission procède à la constitution de **16** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

Les rencontres se dérouleront le **Dimanche 27 Août 2017 à 15h00** ou le **Samedi 26 Août 2017 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

FORFAIT RECETTE PART LFNA : 15,00 € (débités sur le compte du club)

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Pour les deux premiers tours, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant. Si la recette de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

Pour les deux premiers tours, le club recevant conserve la totalité de la recette après déduction des frais occasionnés par ladite rencontre (arbitrage, frais de déplacement de l'équipe visiteuse et forfait Ligue).

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur licence-dirigeant ou de leur licence-joueur de la saison en cours dûment enregistrée.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REMPACANTS** s'applique **POUR LES DEUX PREMIERS TOURS SEULEMENT.** Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.**).

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16.

Prochaines réunions :

- **le jeudi 27 juillet 2017** à 9h00 à Puymoyen : tirage du 1^{er} tour de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine.
- **le mercredi 30 août 2017** à 9h00 à Puymoyen : tirages des 2èmes tours de la Coupe de France et de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine.
- **le mercredi 6 septembre 2017** à 9h00 à Puymoyen : tirages des 3èmes tours de la Coupe de France et de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD